EDMOND
DE ROTHSCHILD

NON PRISE EN CONSIDÉRATION DES INCIDENCES NÉGATIVES DES CONSEILS EN INVESTISSEMENT ET DES CONSEILS EN ASSURANCE SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

EDMOND DE ROTHSCHILD (France)
2024

Edmond de Rothschild (France),
en sa qualité de conseiller financier au sens du Règlement SFDR,
ne prend pas à ce jour en considération,
dans les conseils en investissement ou en assurance qu'elle fournit à sa clientèle, les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Les principales raisons de cette absence de prise en considération sont :

- Le développement d'outils de suivi et de mesure de ces incidences négatives actuellement en cours.

  Ces outils devraient à horizon fin 2024 nous permettre de prendre en considération les incidences négatives des décisions d'investissement dans le cadre de notre activité de conseil en investissement et de conseil en assurance.

- La couverture de données encore partielle et en cours de développement dans le cadre de la mise en œuvre progressive, depuis le 1er janvier 2024, de la directive (UE) 2022/2464, dite « CSDR » (*Corporate Sustainability Reporting Directive*).

  Elles ont rendu difficiles leur analyse et leur exploitation jusqu'à présent. L'amélioration observée ces derniers temps nous permet d'envisager une prise en considération des incidences négatives d'ici la fin de l'année 2024.

EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE) [1]
47, rue du Faubourg Saint-Honoré
75401 - Paris Cedex 08 - France
Société Anonyme de droit français à Directoire et Conseil de Surveillance
Capital social : 83.075.820 euros
572 037 026 R.C.S. Paris
www.edmond-de-rothschild.fr

[1] En ce compris, la succursale en Italie de Edmond de Rothschild (France), établie à Milan (20121), Corso Venezia 36, inscrite au « Registro delle Imprese di Milano et Codice Fiscale » sous le numéro 97562540159